



Le Plan Local pour l'Insertion Emploi

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif d'accompagnement individualisé pour les publics en difficulté créé en 2004, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Trois axes d'action

- Un accompagnement individuel et renforcé par un référent unique durant tout le parcours d'insertion après la reprise d'emploi.
- Des actions d'insertion et des étapes de parcours (emploi, formation). Sur cet axe, le PLIE favorise la création d'actions nouvelles.
- Une mise en relation des bénéficiaires avec des employeurs du territoire et un suivi en poste pendant 6 mois après la signature du contrat de travail.

Qui peut bénéficier du dispositif PLIE ?

Les habitants de la Communauté d'Agglomération qui répondent aux critères suivants :

- Être inscrit à Pôle Emploi depuis plus d'un an, être allocataire du RSA ou jeunes de - 26 ans, être travailleur handicapé.
- Avoir un objectif d'emploi durable (CDI, CDD + 6 mois ou formation qualifiante) et pouvoir entrer dans une dynamique d'insertion.
- Adhérer à la démarche d'accompagnement proposée par le PLIE

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine](#)

➤ [La Mission Locale](#)

ALLER PLUS LOIN SUR INTERNET

➤ [Mei-mvs](#)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30